



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Indemnités à verser par un tiers pour dommages causés à la Ville**

DE20160321_54	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

**Etaient absents :**

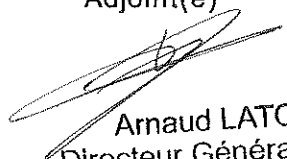
Mme RICCI, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

  
Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## RESSOURCES

### Indemnités à verser par un tiers pour dommages causés à la Ville

Occupation du Domaine Public /  
Assurances  
id : 1284

Conseil municipal  
21 mars 2016

54

Rapporteur : Vincent YOU

Le 16 novembre 2015, une barrière du passage Marengo a été endommagée par une automobiliste, qui s'est acquittée du montant du préjudice à hauteur de 247, 51 €.

Le 31 décembre 2015, du mobilier urbain a été endommagé par un automobiliste, avenue De Lattre de Tassigny. Ce dernier s'est acquitté du préjudice à hauteur de 326, 59 € .

Je vous propose d'accepter ces 2 indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
Françoise ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques